

Rapport de gestion 2010 relatif au volet Enveloppe des bâtiments du Programme Bâtiments



Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1	Le Programme Bâtiments en bref	3
1.2	Mesures d'assainissement de l'enveloppe de bâtiments	3
1.3	Une première année positive	4
2	Organisation du Programme Bâtiments.....	5
3	Mise en place et exploitation du Programme Bâtiments	9
3.1	Travaux de mise en place	9
3.2	Exploitation du programme.....	10
3.3	Evaluation des risques et système de sécurité/de contrôle interne.....	12
4	Résultats et effets.....	14
4.1	Remarques préliminaires	14
4.1	Résultats pour toute la Suisse	14
4.2	Résultats par canton.....	15
4.3	Montants des subventions versées	16
4.4	Economies d'énergie et réduction des émissions de CO ₂	18
5	Comptes annuels	19
5.2	Remarques préliminaires	19
5.2	Comptes annuels 2010	20
	Annexe aux comptes annuels 2010	24
	Rapport du réviseur.....	29
6	Résumé et perspectives	31

Impressum:

Rapport de gestion 2010 relatif au volet Enveloppe des bâtiments du Programme Bâtiments (art. 10, al. 1^{bis}, let. a de la loi sur le CO₂), établi conformément à la Swiss GAAP RPC.

Mandant: Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), Lindenquai/Hinterm Bach 6, Case postale 658, 7002 Coire.

Auteur: centre national de prestations, Ernst Basler + Partner AG, Zollikerstrasse 65, 8702 Zollikon.

Paraît en français, allemand et italien.

Commandes et informations: medias@leprogrammebatiments.ch, ou 044 395 12 22.

1. Introduction

1.1 Le Programme Bâtiments en bref

Le Programme Bâtiments, lancé en 2010, constitue un pilier important de la politique climatique suisse. Il est porté conjointement par la Confédération et les cantons, mis en œuvre sous la responsabilité principale des cantons et financé par la taxe sur le CO₂, ainsi que par des subventions cantonales.

La Confédération et les cantons ont mis sur pied *le Programme Bâtiments* dans le but de faire chuter les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse et de réduire la consommation de combustibles fossiles. Notre pays doit en effet plus de 40% de sa consommation énergétique et de ses rejets de gaz carbonique aux bâtiments. Or, alors qu'environ 1,5 million de maisons auraient urgemment besoin d'un assainissement énergétique, seuls 1% des objets immobiliers existants sont rénovés chaque année.

Le Programme Bâtiments comporte deux volets: un premier volet national, identique pour toute la Suisse, dans le cadre duquel la Confédération alloue jusqu'à 133 millions de francs par an – provenant des recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles – à des projets d'assainissement énergétique permettant d'améliorer l'isolation des toits, murs, sols, plafonds et fenêtres de bâtiments; et un second volet, constitué de programmes variables selon les cantons et portant sur la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments. Ce second volet est financé à hauteur maximale de 67 millions de francs par les recettes de la taxe sur le CO₂ et à hauteur au moins équivalente par les cantons. Ces derniers ont d'ailleurs prévu de dépasser cette obligation, en budgétant 80 à 100 millions de francs par an. En tout donc, *le Programme Bâtiments* consacre entre 280 et 300 millions de francs par an à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables dans les bâtiments. Grâce à ces investissements, il devrait permettre de réduire les rejets annuels de CO₂ des bâtiments de quelque 2,2 millions de tonnes d'ici à fin 2020, et contribuer ainsi pour une large part à l'objectif d'abaisser les rejets nationaux de CO₂ de 10,5 millions de tonnes, soit 20%, par rapport à leur niveau de 1990.

Le présent rapport de gestion traite uniquement du premier volet du *Programme Bâtiments*, à savoir du volet national. Il a été établi conformément aux conditions fixées par la Swiss GAAP RPC. Un rapport de gestion général englobant les deux volets du programme sera publié en septembre 2011.

1.2 Mesures d'assainissement de l'enveloppe de bâtiments

Le volet national du *Programme Bâtiments*, identique pour toute la Suisse, permet de soutenir financièrement les assainissements énergétiquement efficaces d'enveloppes de bâtiments, qu'il s'agisse d'assainissements globaux ou bien d'assainissements limités à certains éléments de bâtiments. Des subventions dont les montants sont proportionnels aux nombres de mètres carrés assainis sont versées aux propriétaires qui revoient l'isolation (façades, toits, plafonds de caves,

etc.) ou remplacent les fenêtres de leurs bâtiments – autant de mesures entraînant une réduction sensible des déperditions de chaleur. Conditions à l’octroi des subventions: les propriétaires déposent des demandes où ils justifient de niveaux d’isolation au moins égaux aux niveaux d’isolation minimums requis (valeurs U) et sollicitent une subvention au moins égale à la subvention minimale (montant fixe par demande).

Où qu’ils se trouvent en Suisse, les propriétaires perçoivent tous, pour les mêmes mesures d’assainissement, les mêmes subventions par mètre carré. Ils réalisent sur leurs émissions de CO₂ et leurs factures de chauffage des économies qui varient en fonction de la nature des mesures mises en œuvre et de la surface assainie et qui peuvent aller respectivement jusqu’à 2 tonnes de CO₂ et 900 francs par an pour une maison individuelle suisse moyenne.

1.3 Une première année positive

Durant l’année 2010, première année d’exploitation du *Programme Bâtiments*, les demandes de subvention reçues pour l’assainissement de l’enveloppe de bâtiments ont frôlé les 30 000 et atteint la somme totale de 244 millions de francs. Ces résultats, largement supérieurs aux prévisions, promettent d’avoir des effets particulièrement positifs sur l’environnement: sur toute leur durée de vie, les mesures d’assainissement d’enveloppes de bâtiments subventionnées en 2010 dans le cadre du *Programme Bâtiments* devraient permettre d’économiser près de 263 000 tonnes de CO₂ et 1,3téraWattheure d’énergie.

2 Organisation du Programme Bâtiments

La Confédération et les cantons travaillent de concert au pilotage stratégique du *Programme Bâtiments*. Les cantons ont aussi la responsabilité principale de la mise en œuvre du programme.

La structure d'exécution du programme comporte trois niveaux: les organes stratégiques, la direction du programme et les organes de mise en œuvre (cf. fig. 1).

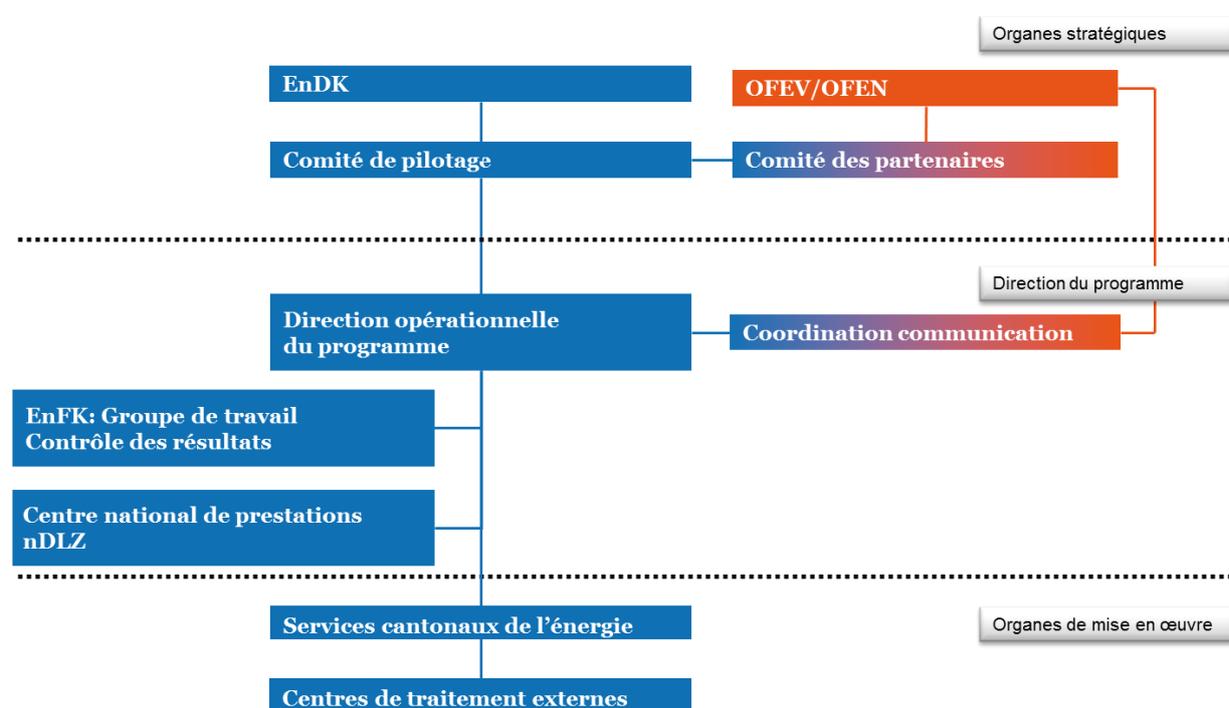


Fig. 1: organisation du Programme Bâtiments (structures d'exploitation et d'exécution)

Chacun des organes de ces trois niveaux est doté de missions et compétences spécifiques:

¹ Indications basées sur la situation au 31 décembre 2010 (règlements de compétences écrits en vigueur, personnes responsables).

Organes stratégiques	Missions et compétences
<p>Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) avec son assemblée plénière et son comité</p> <p>Membres du comité de l'EnDK:</p>	<p>Assume la responsabilité principale de la mise en œuvre du programme en qualité de partenaire contractuel de la Confédération (mandaté par les cantons), et définit les modalités principales de cette mise en œuvre avec l'OFEV/l'OFEN dans le cadre d'une convention-programme. Via son assemblée plénière, approuve les comptes annuels et le budget.</p> <p>Fixe les taux des subventions en accord avec l'OFEV.</p> <p>Via son assemblée plénière, désigne les personnes devant la représenter au comité de pilotage et au comité des partenaires.</p> <p>Via son comité, adopte le règlement d'organisation et désigne les membres de la direction opérationnelle du programme.</p> <p>S. Engler (GR, président jusqu'au 30.09.2010), B. Vonlanthen (FR, président depuis le 01.10.2010), P.C. Beyeler (AG), M. Kägi (ZH), J. de Quattro (VD, depuis le 01.10.2010), B. Egger-Jenzer (BE, depuis le 01.10.2010), R. Marti (GL, depuis le 01.10.2010), H. Tännler (ZG, depuis le 1.10.2010)</p>
<p>Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de l'énergie (OFEN)</p> <p>Directeurs:</p>	<p>Définissent les modalités principales de la mise en œuvre du programme avec l'EnDK, dans le cadre de la convention-programme. Veillent à faire connaître le programme, avec l'EnDK également. L'OFEV étant en plus responsable du financement tiré de la taxe sur le CO₂.</p> <p>B. Oberle (OFEV), W. Steinmann (OFEN)</p>
<p>Comité de pilotage</p> <p>Membres:</p>	<p>Assure la conduite stratégique du programme.</p> <p>Informe régulièrement le comité de l'EnDK.</p> <p>Conduit et supervise la direction opérationnelle du programme.</p> <p>Travaille en collaboration avec le comité des partenaires.</p> <p>Plus spécifiquement: adapte les contrats et le règlement d'organisation; soumet des propositions à l'EnDK sur les dispositions relatives aux subventions et les taux des subventions, ceci en accord avec le comité des partenaires.</p> <p>P. Freitag (GL, direction), W. Haag (SG); C. Nicati (NE), W. Leuthard (AG); M. Garbely (GE); observateurs (sans voix): A. Gmür (Association suisse des propriétaires fonciers), H. Germann (Association des Communes Suisses)</p>
<p>Comité des partenaires</p> <p>Comité paritaire entre la Confédération et les cantons (quatre représentants pour la Confédération et quatre représentants pour les cantons)</p> <p>Membres:</p>	<p>Assiste et conseille les parties impliquées sur les questions de fond relatives au <i>Programme Bâtiments</i>, et recherche des solutions consensuelles entre Confédération et cantons.</p> <p>Adapte les objectifs et coûts dans les conventions-programmes.</p> <p>Discute et adopte les adaptations/modifications des conventions-programmes, et lève les malentendus entre Confédération et cantons.</p> <p>Assure la concertation avec la Confédération au sujet des taux des subventions fixés par les cantons.</p> <p>Définit la stratégie de communication ainsi que les modalités du suivi de sa mise en œuvre.</p> <p>OFEV: A. Götz (présidence), A. Burkhardt; OFEN: M. Kaufmann, N. Zimmermann; EnDK: P. Freitag (vice-présidence), C. Nicati, W. Leuthard, M. Sturzenegger</p>

<i>Direction du programme</i>	<i>Missions et compétences</i>
<p>Direction opérationnelle du programme</p> <p>Membres:</p>	<p>Assure la conduite opérationnelle du programme.</p> <p>Informe en permanence le comité de pilotage.</p> <p>Conduit et supervise le centre national de prestations.</p> <p>Travaille en collaboration avec la Confédération.</p> <p>Assure la coordination avec les cantons et le centre régional de traitement.</p> <p>Plus spécifiquement: supervise les affaires courantes; établit le budget et les comptes annuels; définit les normes de qualité.</p> <p>Via son coordinateur, assure la communication avec les différents organes de l'EnFK, les offices fédéraux, etc.</p> <p>W. Leuthard (AG, responsable), H. R. Kunz (ZH), B. Marty (LU), J-L. Juvet (NE), M. Thommen (coordinateur)</p>
<p>Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK): groupe de travail Contrôle des résultats</p> <p>Pour les affaires concernant <i>le Programme Bâtiments</i>, recourt aux représentants de la direction opérationnelle du programme et du centre national de prestations.</p> <p>Membres:</p>	<p>Assure l'élaboration détaillée des directives d'exécution.</p> <p>Recense les problèmes techniques rencontrés au niveau de l'exécution et décide des solutions à mettre en œuvre pour les régler.</p> <p>W. Leuthard (AG, responsable), E. Büsser (SG), T. Fisch (BS), S. Frauenfelder (ZH), M. Garbely (GE), R. Hunziker (TG et SH), F. Jehle (BL), G. Scheiber (UR)</p>
<p>Coordination communication</p> <p>Représentants de la Confédération, de l'EnDK et du centre national de prestations</p> <p>Membres:</p>	<p>Prépare et coordonne la communication générale.</p> <p>Prépare le budget de communication.</p> <p>Etablit des rapports réguliers sur les mesures de communication et leur suivi.</p> <p>N. Kaufmann (OFEV); H-P. Nützi (OFEN); W. Leuthard, H. Kunz, B. Marty, J-L. Juvet (EnDK); M. Thommen (coordinateur direction opérationnelle du programme); H-C. Angele, C. Büttner (centre national de prestations)</p>
<p>Centre national de prestations</p> <p>Direction de projet:</p>	<p>Assume la responsabilité de la mise en place et de l'exploitation du <i>Programme Bâtiments</i>, sous la houlette de la direction opérationnelle du programme.</p> <p>Met en place et développe l'infrastructure informatique.</p> <p>Assure la communication interne et externe ainsi que la coordination entre les donneurs d'ordres et les autres instances.</p> <p>Se charge des opérations de paiement et de la comptabilité, y compris de la gestion de trésorerie.</p> <p>Etablit des analyses de données pour le suivi et le contrôle d'efficacité, y compris des rapports sur tout le programme.</p> <p>Gère les lignes nationales d'information (questions financières, autorités, médias, citoyens).</p> <p>Aide au développement du programme sur le plan technique.</p> <p>H-C. Angele, A. Meyer</p>

Organes de mise en œuvre	Missions et compétences
<p>Services cantonaux de l'énergie</p> <p>Personnes de contact:</p>	<p>Traitent les demandes: hot-line, examen administratif et technique des demandes, octrois/refus de subvention, gestion des réclamations, versements, contrôles de réalisation, et marketing adapté au canton concerné.</p> <p>Directeurs des services cantonaux de l'énergie</p>
<p>Centres de traitement externes</p> <p>Certains cantons ont confié le traitement des demandes les concernant à des centres de traitement externes.</p> <p>Responsable du centre régional de traitement:</p>	<p>Les cantons de AG, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SO, SZ, VS, ZG et ZH, soit 14 cantons au total (auxquels s'ajoute le canton de VD depuis le 01.01.2011), ont délégué le traitement de leurs demandes au centre régional de traitement.</p> <p>S. Haas</p> <p>Les cantons de SH, TG et AR ont eux aussi externalisé tout ou partie du traitement, mais ont choisi d'autres centres de traitement externes que le centre régional de traitement.</p> <p>Directeurs des services cantonaux de l'énergie</p>
<p>Personnes de contact:</p>	<p>Directeurs des services cantonaux de l'énergie</p>

Fig. 2: missions et compétences des acteurs de l'exécution du programme

Le comité de l'EnDK a chargé le Contrôle des finances du canton des Grisons de procéder à des révisions et d'établir des rapports selon les normes de révision suisses.

3 Mise en place et exploitation du Programme Bâtiments

3.1 Travaux de mise en place

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons doit son existence à un processus politique qui a permis de poser les bases de son financement au début de l'année 2009. A cette époque en effet, le Parlement a décidé qu'une partie de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles devait être spécifiquement affectée au financement de mesures de réduction des émissions de CO₂ dans le bâtiment (cf. art. 10 de la loi sur le CO₂). Le programme, dont la durée a été fixée à dix ans, a été créé pour permettre l'exécution de cette décision. Les principales modalités de sa mise en œuvre ont été définies dans une convention-programme entre la Confédération et les cantons, signée pour le compte de la Confédération par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), et pour le compte et sur mandat des cantons par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

La Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) a de son côté dirigé le développement d'un concept dans lequel ont été définis le contenu (notamment les conditions d'octroi et les taux des subventions) et les structures du programme, et qui a débouché sur la conduite de deux procédures d'appel d'offres conformes aux normes de l'OMC, portant pour l'une sur la fondation d'un centre national de prestations et pour la seconde sur la constitution d'un centre régional de traitement.

Le centre national de prestations s'est chargé jusqu'au 3 janvier 2010 de mettre en place des structures et processus adaptés pour le programme. Ce qui a notamment consisté pour lui à élaborer et mettre en œuvre des mesures de communication, élaborer des formulaires de demande électroniques avec identification par code barres, concevoir et programmer le logiciel nécessaire au fonctionnement de ce dispositif, organiser la gestion financière, concevoir et programmer un système de gestion des informations (MIS), et établir des rapports. Tout cela en coordination étroite avec les instances fédérales et cantonales impliquées.

Le centre régional de traitement – auquel la majorité des cantons ont choisi de confier le traitement des demandes de subvention² –, les autres centres de traitement externes, ainsi que les services de l'énergie des cantons ayant décidé de se charger eux-mêmes de l'examen technique de ces demandes ont tous en même temps mis en place les structures et processus liés à ce traitement. Notamment en allouant à ce dernier les ressources en personnel nécessaires et en mettant au point un logiciel spécifique.

Le comité de l'EnDK a adopté le règlement d'organisation début 2010. Les préparatifs les plus importants ont tous été achevés comme prévu, avant le démarrage du programme. Les requérants ont pu commencer à déposer leurs demandes dès le 3 janvier 2010. Le lancement du programme s'est déroulé sans anicroche tant en termes technique qu'en termes de communication. Pour des raisons techniques et politiques, les premières décisions d'octroi de subvention n'ont

² Il s'agit des 14 cantons suivants: AG, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SO, SZ, VS, ZG, ZH (auxquels s'ajoute le canton de VD depuis le 1^{er} janvier 2011).

toutefois pu être rendues qu'à partir du mois de mars 2010. Les premiers versements ont quant à eux été effectués en juin 2010.

3.2 Exploitation du programme

Une fois les travaux de mise en place achevés, les organes stratégiques, la direction du programme et les organes de mise en œuvre ont démarré l'exploitation du programme à proprement parler.

Au niveau stratégique, l'*EnDK* a notamment eu pour mission essentielle de désigner les membres du comité de pilotage, les personnes chargées de la représenter au sein du comité des partenaires ainsi que les membres de la direction opérationnelle du programme. Le comité de pilotage a tenu trois réunions, pendant lesquelles il s'est en particulier agi de contrôler l'importance et l'utilisation des contributions provenant de la taxe sur le CO₂ et de discuter des différents scénarios envisageables concernant l'adaptation du programme pour 2011.

Les membres du *comité des partenaires* sont restés en contact tout au long de l'année sous revue pour les questions importantes, mais n'ont tenu leur première véritable réunion, qui fut aussi la réunion constituante du comité, qu'au début de l'année 2011. Une deuxième réunion a très rapidement suivi, qui a été consacrée à la préparation de l'adaptation du programme devant entrer en vigueur le 1^{er} avril 2011.

La *direction opérationnelle du programme* a quant à elle tenu dix réunions, durant lesquelles elle a entre autres traité des développements en cours concernant le programme et défini la répartition des tâches entre ses propres services et ceux du centre national de prestations. Elle s'est en outre chargée de la coordination centrale avec les offices fédéraux et l'EnFK et de la coordination avec les cantons et le centre régional de traitement, du budget et des comptes annuels, ainsi que de la définition des normes de qualité applicables au programme.

Le *groupe de Travail Contrôle des résultats* a examiné les demandes techniques des cantons et centres de traitement dans le cadre de quatre réunions. Les décisions prises lors des discussions ainsi menées ont ensuite été intégrées dans les directives d'exécution du programme.

Toujours au niveau de la direction du programme, le comité spécialisé *Coordination communication* a profité de ses six réunions pour assurer la coordination et la préparation conceptuelle de la communication menée par la Confédération, les cantons et le centre national de prestations.

Au niveau plus technique cette fois, les représentants de la Confédération et des cantons se sont réunis afin d'élaborer à l'intention du comité des partenaires les bases décisionnelles sur lesquelles s'appuyer pour l'adaptation du programme.

Les activités qui ont été menées par le centre national de prestations et les centres de traitement sont présentées de façon détaillée ci-après.

Centre national de prestations

Les tâches du centre national de prestations se classent en cinq domaines: l'informatique, la communication, les programmes de subventionnement, la gestion financière et la gestion de projets.

Dans le domaine de *l'informatique*, le centre national de prestations s'est notamment concentré sur l'assistance et le fonctionnement de l'infrastructure informatique dans son ensemble. Outre la gestion des demandes des centres de traitement, son travail à cet égard a en particulier porté sur le fonctionnement à la fois du système de gestion des informations (MIS) contenant les données de toutes les demandes déposées et du logiciel permettant de traiter ces demandes. Le centre a en effet apporté à ce système et ce logiciel plusieurs adaptations et améliorations (4 versions en tout), qui ont entre autres consisté à revoir le design des interfaces utilisateur, intégrer une fonction de courriers en série et passer à la version 4.0 de Silverlight. Il a par ailleurs modifié à trois reprises les formulaires de demande électroniques et optimisé en permanence le calculateur de subvention. C'est enfin aussi son unité informatique qui s'est chargée de la comptabilité des frais de traitement.

Dans le domaine de la *communication*, le service de presse du centre national de prestations a joué un rôle important. Outre la publication de deux communiqués de presse nationaux, l'organisation de plusieurs conférences de presse et le traitement continu des demandes émanant des médias, il a assuré l'entretien de ses contacts directs, le suivi médias ainsi que la rédaction d'un certain nombre d'articles spécialisés. Il s'est également chargé de la gestion du site Internet du programme, en l'actualisant régulièrement (contenu, formulaires, calculateur de subvention) en collaboration avec l'unité informatique. Des intervenants internes et externes ont par ailleurs présenté et expliqué *le Programme Bâtiments* lors de 16 rendez-vous « Apéros Energie » et 31 autres manifestations. Enfin, c'est aussi le centre national de prestations qui s'est occupé de la coordination des participations aux salons régionaux et nationaux (Swissbau, Habitat Jardin, Construire et moderniser, Maison et Energie) ainsi que de l'impression et de l'envoi des différents supports d'information (dépliant, flyer, panneaux). Toutes ces activités ont été menées conformément au concept de communication, qui sera actualisé chaque année.

Dans le domaine des *programmes de subventionnement*, le centre national de prestations a élaboré puis coordonné les adaptations des directives d'exécution en coopération avec les instances compétentes. Il a aussi procédé à des ajustements réguliers des formulaires de demande, des déclarations d'achèvement de travaux ainsi que des guides destinés aux requérants. Il a par ailleurs œuvré à la préparation de l'adaptation du programme, en élaborant des bases décisionnelles et en clarifiant diverses questions pour les centres de traitement.

Pour ce qui concerne la *gestion financière*, les activités du centre national de prestations ont en particulier porté sur la gestion de trésorerie, le déblocage des réserves de subventions, et le versement des subventions. Mais le centre a aussi travaillé à la coordination avec les centres de traitement, au fonctionnement de la ligne d'information dédiée aux questions financières et au règlement des problèmes posés par les opérations de paiement. Il s'est en outre chargé du contrôle et du décompte des coûts d'exploitation des centres de traitement. Il a, pour la comptabilité, à la fois effectué les saisies et vérifications liées à la comptabilisation mensuelle des transactions et établi les comptes annuels. Dans une optique d'optimisation des processus de gestion financière, il s'est enfin attaché en permanence à rechercher les points pouvant être améliorés et prendre les mesures correctives correspondantes.

S'agissant de la *gestion de projets*, le centre national de prestations s'est essentiellement consacré à des tâches administratives (établissement du budget, des contrats et des factures), ainsi qu'à la préparation, la conduite et la rédaction des procès-verbaux de différentes réunions (réunions de la direction opérationnelle du programme, réunions entre la Confédération et les can-

tons, réunions du comité spécialisé Coordination communication). Il a également géré un système de contrôle interne, a réalisé à intervalles réguliers des analyses destinées à évaluer les risques liés à l'exploitation du *Programme Bâtiments* de façon à pouvoir les prévenir ou du moins les réduire, et a élaboré à l'intention du comité de pilotage, de la direction opérationnelle du programme et du comité des partenaires les bases décisionnelles sur lesquelles s'appuyer pour l'adaptation de 2011.

Outre ses tâches dans les cinq domaines mentionnés ci-dessus, le centre national de prestations a aussi un rôle de reporting. Ainsi, il a établi en 2010 deux rapports statistiques trimestriels, un rapport statistique semestriel et un rapport statistique annuel, et veillé à ce que les cantons puissent accéder automatiquement aux statistiques via le système MIS.

Centres de traitement

Les services cantonaux de l'énergie et le centre régional de traitement se sont chargés d'examiner les demandes déposées d'un point de vue administratif et technique, de préparer les octrois et refus de subvention, de déclencher les versements et de répondre aux demandes de renseignements des requérants.

Chaque demande de subvention a été traitée selon les quatre étapes suivantes: examen sur la base des documents fournis par le requérant (formulaire signé, plans, photos) et des précisions éventuellement nécessaires demandées à ce dernier; constitution des réserves financières correspondant à la subvention sollicitée en cas de décision positive d'octroi; vérification de la déclaration d'achèvement de travaux une fois la rénovation réalisée; et enfin, déclenchement du versement de la subvention en cas de vérification concluante. La majorité des cantons ont confié l'exécution des versements au centre national de prestations (AG, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SO, SZ, VS, ZG, ZH, BL, NE, TI et VD); d'autres s'en sont chargés eux-mêmes (AI, AR, BS, OW, SG, TG, UR et SH).

Si aucun contrôle de réalisation n'a été effectué en 2010, il sera remédié à cette situation dès 2011, et ce dans tout le pays.

3.3 Evaluation des risques et système de sécurité/de contrôle interne

Evaluation des risques

Le Programme Bâtiments gère et traite les données personnelles de plusieurs dizaines de milliers de propriétaires fonciers, et octroie et verse plusieurs millions de francs de subventions chaque semaine. C'est pourquoi il a été soumis à l'automne 2010 à une première analyse de risques, qui a consisté à estimer la probabilité d'occurrence et l'ampleur de dommages spécifiques (dommages financiers, dommages matériels, perte d'image) dans une soixantaine de scénarios différents.

Aucun des scénarios étudiés n'ayant révélé de risque élevé, aucune action d'urgence n'a été nécessaire. Des mesures ont toutefois été définies pour 14 scénarios faisant ressortir un risque moyen, dans l'objectif de réduire ce risque sans pour autant compromettre l'efficacité du programme.

Parmi les mesures ainsi définies, trois sont prioritaires:

- afin de prévenir le versement de subventions indues, élaborer des instructions applicables par tous (doubles contrôles systématiques) pour l'examen des demandes;
- afin de s'assurer de ne soutenir que des projets de qualité élevée, effectuer des contrôles de réalisation permettant de vérifier le respect des conditions d'octroi des subventions;
- afin d'abaisser les coûts d'exploitation (trop élevés), d'atténuer les effets d'aubaine et d'enrayer la menace de déficit de trésorerie, soumettre le programme à une série d'adaptations applicables à compter du 1^{er} avril 2011;
- Afin d'assurer un pilotage réactif, les instances opérationnelles ont à l'avenir accès en continu aux principaux chiffres-clés (nombre de demandes déposées, réserves constituées, montants versés, etc.).

Les mesures définies comme prioritaires ont toutes été entièrement ou largement mises en œuvre avant la révision des comptes annuels effectuée en mai 2011. Elles ont en outre été complétées par d'autres mesures, décidées suite à l'examen des processus internes du *Programme Bâtiments* par le Contrôle des finances du canton des Grisons.

Mesures de sécurité internes

Afin de réduire les risques liés à l'exploitation du *Programme Bâtiments*, les organes chargés de la mise en œuvre (centre national de prestations et centres de traitement) ont apporté des améliorations à leurs mesures de sécurité internes tout au long de l'année. Ils ont notamment

- défini de façon détaillée et documenté l'ensemble des processus;
- établi des règles claires concernant l'accès aux informations, applications et bases de données électroniques (notamment au système MIS) ainsi qu'aux dossiers physiques, en décidant par exemple de n'autoriser cet accès qu'à un minimum de personnes, ou encore de notifier toutes les opérations effectuées via les systèmes électroniques de façon à pouvoir savoir à tout moment qui a accédé aux données;
- décidé que chaque octroi de subvention, ordre de versement et virement de subvention devait être validé par au moins deux personnes;
- décidé la tenue de réunions internes et externes régulières pour améliorer la coordination des travaux tant au sein du centre national de prestations et des centres de traitement qu'entre eux (les responsables des différents domaines d'activité du centre national de prestations se réunissent p. ex. toutes les semaines; le centre national de prestations et le centre régional de traitement tous les deux mois).

4 Résultats et effets

4.1 Remarques préliminaires

Le présent chapitre ne concerne que le volet national relatif à l'assainissement de l'enveloppe de bâtiments. Il se base sur les formulaires de demande saisis dans le système de gestion des informations (MIS) et les indications qui y figurent.

Pour obtenir des données plus détaillées sur les résultats et effets produits par *le Programme Bâtiments* en 2010, il convient de se référer aux statistiques annuelles accessibles sur le site Internet du programme, à l'adresse www.leprogrammebatiments.ch (Faits & chiffres), ainsi qu'au rapport de gestion général qui sera publié et mis en ligne sur ce même site à l'automne 2011.

4.1 Résultats pour toute la Suisse

Le Programme Bâtiments a enregistré lors de sa première année d'exploitation un nombre de demandes de subvention largement supérieur aux prévisions: alors que la Confédération et les cantons tablaient sur 12 000 à 16 000 dépôts par an compte tenu des expériences réalisées avec les programmes de subventionnement précédents, il comptabilisait déjà 29 307 demandes, correspondant à plus de 244 millions de francs, à la fin 2010.

Sur les 29 307 demandes déposées, 26 164 ont été acceptées, pour un montant total de subventions approchant les 205 millions de francs. Sur les 26 164 demandes acceptées, 5 556 portant pour la plupart sur de faibles sommes ont été intégralement traitées avant la fin 2010 (23 millions de francs de versements). 1 079 demandes, correspondant à 8 millions de francs, ont été soit refusées pour non-conformité aux exigences minimales du programme soit retirées par leurs auteurs.

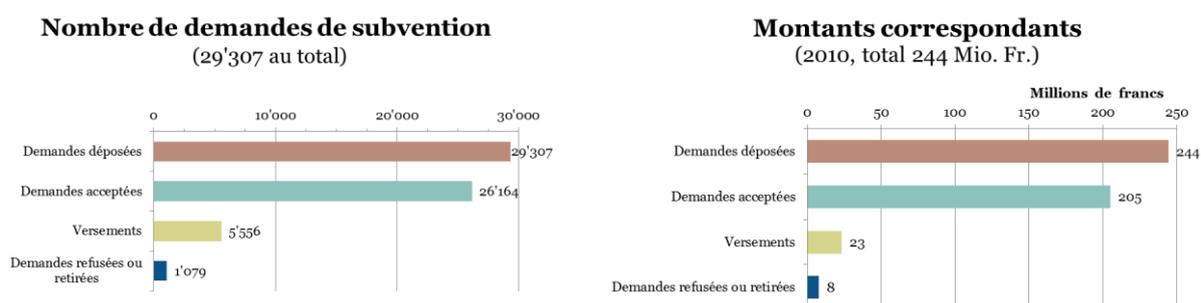


Fig. 3: nombres de demandes de subvention et montants correspondants par statut (2010)

Le nombre de demandes déposées s'est maintenu à un niveau très élevé durant le second semestre. Le volume de demandes examinées chaque mois est lui aussi resté stable. Le nombre de subventions versées, quant à lui, n'a pas cessé d'augmenter tout au long de la deuxième partie de

l'année. Le montant moyen de subventions par demande acceptée s'est établi à environ 4 200 francs, avec une légère augmentation vers la fin de l'année.

4.2 Résultats par canton

Le nombre de demandes de subvention déposées dans le cadre du *Programme Bâtiments* a été considérable dans toutes les régions linguistiques et tous les cantons. Mais le canton d'Uri est le canton qui a versé le plus de subventions par rapport à son nombre d'habitants, devant le canton de Bâle-Campagne (cf. fig. 4).

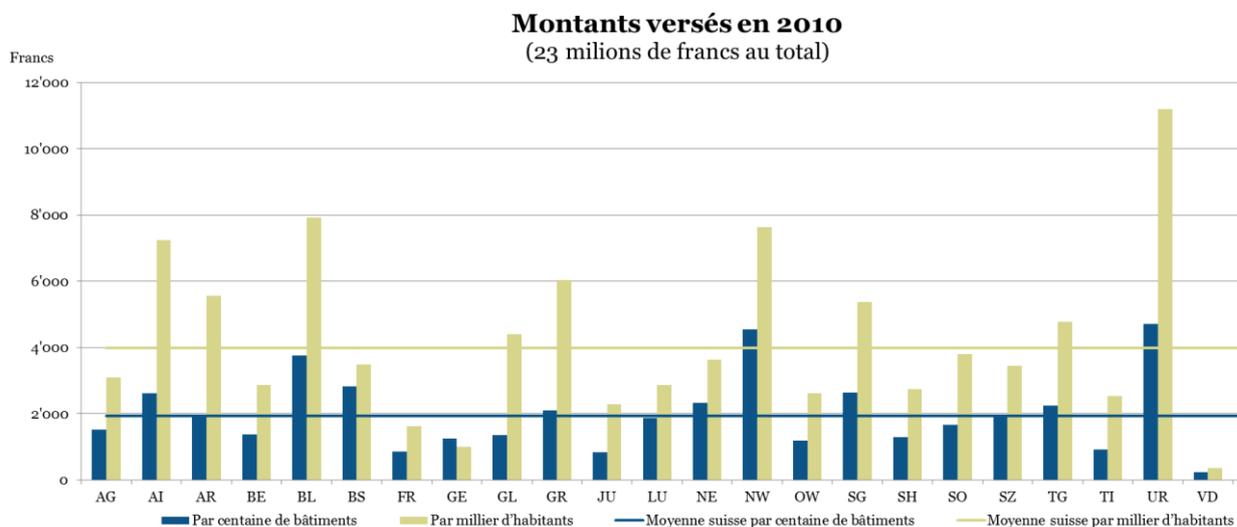


Fig. 4: montants de subventions versés par canton, rapportés aux nombres d'habitants et de bâtiments

La figure ci-dessus montre que la Suisse latine a versé moins de subventions que la Suisse alémanique. Le canton d'Uri est aussi le canton qui a versé le plus de subventions par rapport à son nombre de bâtiments, devant cette fois le canton de Nidwald. Sachant néanmoins que le nombre de versements est globalement resté faible durant cette première année d'exploitation, la figure ci-dessus fait logiquement ressortir en tête les cantons qui ont pu réaliser des versements importants, aussi rares soient-ils. Le tableau 1, qui ne se limite pas à indiquer des montants mais confronte ces derniers aux nombres de demandes, laisse quant à lui apparaître un meilleur équilibre entre les cantons.

	Nombre de demandes de subvention				Montants correspondants (en millions de francs)			
	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Demandes refusées ou retirées	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Demandes refusées ou retirées
AG	2 712	2 454	616	112	17,6	15,4	1,9	0,6
AI	77	76	29	0	0,7	0,7	0,1	0,0
AR	323	302	79	5	2,2	2,0	0,3	0,1
BE	5 317	4 851	806	192	36,9	34,0	2,8	0,9
BL	1 309	1 301	463	2	9,5	9,2	2,2	0,0
BS	529	525	130	0	4,4	4,4	0,6	0,0
FR	986	850	128	50	7,6	6,4	0,5	0,3
GE	998	750	97	14	19,1	8,9	0,5	0,6
GL	260	235	37	12	1,9	1,7	0,2	0,0
GR	1 098	1 022	196	29	11,3	9,9	1,2	0,4
JU	323	269	31	17	2,3	2,1	0,2	0,1
LU	1 591	1 450	311	54	13,5	12,4	1,1	0,3
NE	590	584	132	8	4,9	4,9	0,6	0,0
NW	174	159	47	5	1,4	1,3	0,3	0,0
OW	150	149	27	2	1,2	1,2	0,1	0,0
SG	1 601	1 506	571	116	10,7	10,1	2,6	0,7
SH	362	297	69	8	2,5	2,2	0,2	0,0
SO	1 544	1 393	303	60	9,7	7,8	1,0	1,2
SZ	477	436	101	19	6,8	5,5	0,5	0,1
TG	1 154	1 009	271	54	7,2	7,1	1,2	0,1
TI	831	671	156	77	8,0	6,6	0,8	0,4
UR	235	233	90	0	1,7	1,7	0,4	0,0
VD	1 367	887	59	28	17,0	8,1	0,3	0,5
VS	1 165	1 006	149	66	9,3	7,8	0,8	0,4
ZG	364	322	50	20	3,7	3,2	0,3	0,3
ZH	3 770	3 427	608	129	33,3	30,2	2,7	0,6
Total	29 307	26 164	5 556	1 079	244,5	204,8	23,2	7,7

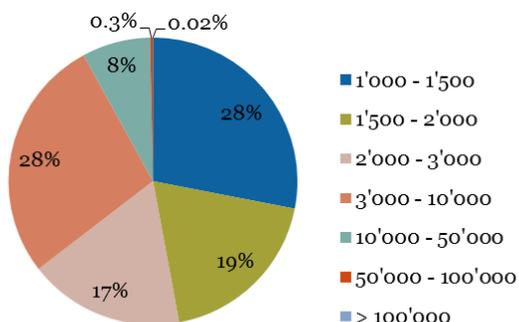
Tableau 1: dépôts, octrois, versements, et refus ou retraits par canton

4.3 Montants des subventions versées

Les projets de faible importance pouvant être réalisés plus rapidement, leur part dans les versements de la première année d'exploitation du *Programme Bâtiments* a été particulièrement élevée. Même si elles n'ont représenté que 26% des montants versés (cf. fig. 5, diagramme de droite), les subventions situées entre 1 000 et 3 000 francs ont en effet constitué 64% du nombre des versements effectués (cf. fig. 5, diagramme de gauche). Il faut ajouter que 43% des demandes acceptées mais encore en phase d'exécution à la fin de l'année 2010 portaient sur des sommes ne dépassant pas 3 000 francs elles non plus.

Les subventions inférieures à 10 000 francs ont représenté 92% du nombre des versements effectués (cf. fig. 5, diagramme de gauche). Mais les subventions supérieures à 10 000 francs ont constitué 39% des montants versés (cf. fig. 5, diagramme de droite). Etant précisé que le nombre de demandes portant sur des sommes importantes s'est accru vers la fin de l'année.

**Nombre de versements
pour 2010**
(5'556 versements au total)



**Montant des versements
pour 2010**
(23.2 millions de francs au total)

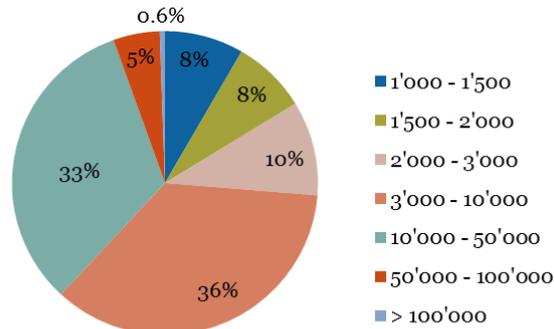


Fig. 5: répartition du nombre et du montant total des versements par tranche de subvention

Destinations des subventions versées

Les versements effectués durant cette première année d'exploitation étaient destinés pour quelque 74% à des assainissements de maisons individuelles et mitoyennes, pour 21% à des assainissements d'immeubles, pour seulement 3% à des écoles, bâtiments industriels et bâtiments administratifs, et pour une part encore plus faible à d'autres types de bâtiments (bâtiments sportifs, entrepôts, hôpitaux, etc.). Par ailleurs, les bâtiments détenus à titre privé par des personnes physiques ont représenté 91% du nombre des versements, mais seulement 77% des montants versés.

4.4 Economies d'énergie et réduction des émissions de CO₂

Malgré le nombre élevé de dépôts de demandes, les économies effectivement comptabilisables au titre de la première année d'exploitation du *Programme Bâtiments* sont relativement faibles. Le nombre de projets achevés, et donc de versements effectués, avant la fin de l'exercice 2010 s'est en effet limité à 5 556. Ces projets ont tout de même permis d'assainir de façon énergétiquement efficace une surface totale d'environ 530 000 mètres carrés, dont presque 80% étaient jusque-là chauffés à l'aide d'agents énergétiques fossiles (mazout, gaz).

Les assainissements d'enveloppes de bâtiments réalisés en 2010 dans le cadre du *Programme Bâtiments* ont permis d'économiser 7 350 tonnes de CO₂ dès la première année, et permettront d'économiser près de 263 000 tonnes de CO₂ et 1,3 térawattheure d'énergie sur toute leur durée de vie. Etant précisé que les mesures subventionnées par le volet Enveloppe des bâtiments ont une durée de vie moyenne d'environ 36 ans.

Les coûts de subvention par tonne de CO₂ économisée sur toute la durée de vie des mesures concernées s'élèvent à un peu moins de 90 francs en moyenne. Les économies d'énergie et de CO₂ réalisées pour chaque franc de subvention versé sont plus importantes pour l'assainissement de surfaces attenantes à des locaux non chauffés que pour le remplacement de fenêtres ou l'assainissement de toits ou de façades.

5 Comptes annuels

5.2 Remarques préliminaires

En 2010, le *Programme Bâtiments* a disposé d'un montant total de 131 092 810 francs, soit de 130 985 034 francs provenant directement des recettes de la taxe sur le CO₂, et de 107 776 francs provenant des intérêts produits par cette somme. Ces ressources se divisent en deux catégories: les contributions destinées au financement des subventions et les contributions destinées au financement des coûts d'exploitation. Etant précisé que ces coûts d'exploitation, ou d'exécution, ne doivent pas dépasser à l'année 6,5% de l'aide financière allouée à l'EnDK, aux termes de l'art. 28f de l'ordonnance sur le CO₂.

Tandis que les contributions disponibles pour les subventions étaient de 121 987 066 francs, les versements effectués se sont élevés à 23 207 345 francs, et les réserves de subventions non encore versées se sont établies à 181 258 930 francs. Sachant que l'EnDK a décidé de comptabiliser lesdites réserves dans les charges – bien que ces réserves ne soient pas considérées comme des engagements d'un point de vue strictement juridique et qu'elles ne seront pas intégralement versées – le programme enregistre donc au niveau des subventions un excédent d'engagement de 82 479 209 francs.

Alors que les contributions disponibles pour les coûts d'exploitation étaient de 9 105 744 francs, les coûts d'exploitation effectifs se sont élevés à 13 212 835 francs. Le programme enregistre donc aussi un excédent de charges au niveau des coûts d'exploitation, qui s'élève à 4 107 092 francs et s'explique à la fois par la forte proportion de demandes de faible importance et par les dépenses générées par les travaux de mise en place et de développement.

Les versements de subventions étant restés relativement faibles en 2010, le programme a clôturé l'exercice avec un actif total de 101 818 342 francs. La majeure partie de ces fonds, à savoir 100 381 854 francs, sont déposés auprès de l'Administration des finances du canton des Grisons et peuvent être retirés au fil des besoins. Le passif se constitue quant à lui de 10 579 789 francs d'engagements à court terme, de 175 809 890 francs de provisions pour les réserves de subventions, ainsi que de 2 014 964 francs de provisions pour les affectations définitives de la taxe sur le CO₂.

Afin d'alléger les charges futures et de compenser les excédents de dépenses mentionnés, la direction du programme a initié une adaptation comprenant plusieurs mesures et mise en vigueur le 1^{er} avril 2011 (cf. chapitre 6).³

³ Grâce notamment à l'accroissement de la subvention minimale, qui a été portée à 3 000 francs, le ratio subventions versées/coûts d'exploitation devrait sensiblement s'améliorer. Avec cette adaptation, le programme a également gagné en efficacité.



5.2 Comptes annuels 2010

Bilan au 31 décembre 2010

<i>Actif</i>	<i>Fonds pour les subventions (en CHF)</i>	<i>Fonds pour les coûts d'exploitation (en CHF)</i>	<i>Total au 31.12.2010 (en CHF)</i>
Actif circulant			
Liquidités	117 154	301 605	418 759
Autres créances à court terme	36 176	1 714	37 890
Comptes de régularisation actifs	372 364	607 475	979 839
Total actif circulant	525 694	910 794	1 436 488
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	100 381 854	0	100 381 854
Total actif immobilisé	100 381 854	0	100 381 854
Total actif	100 907 548	910 794	101 818 342
Passif			
Fonds de tiers			
Engagements à court terme	0	721 156	721 156
Comptes de régularisation passifs	5 588 670	4 269 963	9 858 633
Provisions pour réserves de subventions (demandes en phase d'exécution)	175 809 890	0	175 809 890
Provisions pour affectations définitives de la taxe sur le CO ₂	1 988 197	26 767	2 014 964
Total fonds de tiers	183 386 757	5 017 886	188 404 643
Fortune de fonds affectée			
Fonds pour les subventions	-82 479 209	0	-82 479 209
Fonds pour les coûts d'exploitation	0	-4 107 092	-4 107 092
Total fortune de fonds affectée	-82 479 209	-4 107 092	-86 586 301
Total passif	100 907 548	910 794	101 818 342

Compte d'exploitation

du 01.01.2010 au 31.12.2010 (en CHF)

Fonds pour les subventions	
<i>Contributions disponibles pour les subventions</i>	
Contributions (provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO ₂)	121 884 167
Produit des intérêts	102 899
Total des contributions disponibles pour les subventions	121 987 066
<i>Subventions</i>	
Subventions versées	-23 207 345
Variation des subventions régularisées (demandes en phase de versement)	-5 449 040
Variation de la régularisation des réserves de subventions (demandes en phase d'exécution)	-175 809 890
Total des charges liées aux subventions versées et dues	-204 466 275
<i>Compensation via les fonds affectés</i>	82 479 209
Résultat du fonds pour les subventions	0
Fonds pour les coûts d'exploitation	
<i>Contributions disponibles pour les coûts d'exploitation</i>	
Contributions pour les coûts d'exploitation (provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO ₂)	8 473 231
Contributions pour la communication générale (provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO ₂)	627 636
Produit des intérêts	4 877
Total des contributions disponibles pour les coûts d'exploitation	9 105 744
<i>Coûts d'exploitation</i>	
Communication générale par la Confédération (responsabilité de l'OFEV)	-627 636
Direction du programme	-303 871
Traitement des demandes	-9 763 023
Centre national de prestations	-2 373 796
Autres charges d'exploitation	-144 325
Charges financières	-184
Total des charges liées aux coûts d'exploitation	-13 212 835
<i>Compensation via les fonds affectés</i>	4 107 092
Résultat du fonds pour les coûts d'exploitation	0

Variation des fonds

au 31.12.2010 (en CHF)

Fonds pour les subventions

A la date de clôture des comptes, ce fonds présente un solde positif lorsque la somme des règlements de subventions effectués et des réserves de subventions constituées est inférieure aux contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, et un solde négatif (excédent d'engagement) lorsque cette somme est supérieure à ces contributions.

Solde du fonds en début de période	0
Dépôts (+)/retraits (-)	-82 479 209
Retraits pour subventions octroyées lors de périodes précédentes	0
Autres variations du fonds	0
Solde du fonds en fin de période	-82 479 209

Fonds pour les coûts d'exploitation

A la date de clôture des comptes, ce fonds présente un solde positif lorsque les coûts d'exploitation effectifs sont inférieurs aux contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, et un solde négatif (excédent de charges) lorsque ces coûts sont supérieurs à ces contributions.

Solde du fonds en début de période	0
Dépôts (+) retraits (-)	-4 107 092
Retraits pour coûts d'exploitation générés lors de périodes précédentes	0
Autres variations du fonds	0
Solde du fonds en fin de période	-4 107 092

Capital d'organisation

Le *Programme Bâtiments* n'étant pas une institution/organisation autonome, il ne dispose d'aucun capital d'organisation. Ses comptes sont intégrés dans ceux de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Capital d'organisation en début de période	0
Excédent de recettes	0
Excédent de charges	0
Bénéfices distribués	0
Capital d'organisation en fin de période	0

Flux de trésorerie

(fonds de liquidités)

	<i>Fonds pour les subventions (en CHF)</i>	<i>Fonds pour les coûts d'exploitation (en CHF)</i>	Du 01.01.2010 au 31.12.2010 (TOTAL en CHF)
Contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO ₂	123 500 000	8 500 000	132 000 000
Règlements de coûts d'exploitation	0	-8 201 572	-8 201 572
Versements de subventions ⁴	-23 068 109	0	-23 068 109
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	100 431 891	298 428	100 730 319
Acquisitions d'immobilisations financières	-100 381 854	0	-100 381 854
Cessions d'immobilisations financières	0	0	0
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	-100 381 854	0	-100 381 854
Résultat financier (net)	67 117	3 177	70 294
Cash-flow résultant de l'activité de financement	67 117	3 177	70 294
Variation du fonds de liquidités	117 154	301 605	418 759
Fonds de liquidités			
Solde du fonds de liquidités en début de période	0	0	0
Solde du fonds de liquidités en fin de période	117 154	301 605	418 759
Variation du fonds de liquidités	117 154	301 605	418 759

⁴ Différence de 139 630 francs par rapport au montant indiqué dans le compte d'exploitation (subventions versées) due aux virements bancaires en suspens à la date de clôture des comptes.

Annexe aux comptes annuels 2010

Principes de présentation des comptes

Les comptes du *Programme Bâtiments* sont conformes à la recommandation relative à la présentation des comptes Swiss GAAP FER 21, et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats. Ils ne contiennent pas de chiffres antérieurs à 2010, puisque cette année a été le premier exercice.

Principes régissant l'établissement du bilan

- La date de clôture du bilan est le 31 décembre.
- Les liquidités se composent d'avoirs bancaires comptabilisés à leur valeur nominale.
- Les immobilisations auprès de l'Administration des finances du canton des Grisons sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.
- Les fonds de tiers à court terme sont comptabilisés à leur valeur nominale.
- Les réserves de subventions déjà constituées sont comptabilisées en tant que régularisations et provisions. Elles doivent être appelées dans les deux ans qui suivent la date de leur constitution, ce qui veut dire que toutes les mesures d'assainissement auxquelles sont octroyées des subventions doivent être réalisées dans un délai de deux ans. D'où l'absence de fonds de tiers à long terme.

Généralités concernant les dépôts dans les fonds

- Toutes les ressources du programme sont déposées dans les fonds pour les subventions et les coûts d'exploitation, et nulle part ailleurs.

Fonds pour les subventions

- Lorsque sur une période donnée, les règlements de subventions effectués et réserves de subventions constituées se révèlent inférieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, alors la différence est comptabilisée en tant que fortune de fonds affectée et reportée sur la période ultérieure.
- Lorsque sur une période donnée, les règlements de subventions effectués et réserves de subventions constituées se révèlent supérieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, alors la différence est si possible couverte par la fortune du fonds, ou si celle-ci est insuffisante, reportée sur la période ultérieure, c'est-à-dire prise sur les contributions disponibles pour cette dernière.

Fonds pour les coûts d'exploitation

- Lorsque sur une période donnée, les coûts d'exploitation effectifs (régularisations comprises) se révèlent inférieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, alors la différence est comptabilisée en tant que fortune de fonds affectée et reportée sur la période ultérieure.
- Lorsque sur une période donnée, les coûts d'exploitation effectifs (régularisations comprises) se révèlent supérieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, alors la différence est si possible couverte par la fortune du fonds, ou si celle-ci est insuffisante, reportée sur la période ultérieure, c'est-à-dire prise sur les contributions disponibles pour cette dernière.

Contributions

- Dans un premier temps, la Confédération verse un montant de contributions correspondant aux recettes attendues de la taxe sur le CO₂. Puis elle procède à un ajustement de ce montant en fonction des recettes effectives conformément à la loi sur le CO₂. Chaque ajustement ainsi effectué devient définitif au bout de deux ans.

Annexe aux comptes annuels 2010

Explication du compte d'exploitation

2010
(en CHF)

Répartition des charges liées au traitement des demandes

Appenzell Rhodes-Extérieures	109 155
Appenzell Rhodes-Intérieures	29 835
Bâle-Campagne	514 240
Bâle-Ville	192 160
Centre régional de traitement (14 cantons)	6 905 413
Neuchâtel	209 075
Obwald	52 485
Saint-Gall	612 245
Schaffhouse	105 920
Tessin	262 800
Thurgovie	371 520
Uri	91 065
Vaud	307 110
TOTAL des charges liées au traitement des demandes	9 763 023

Répartition des charges du centre national de prestations

Communication	681 493
Gestion financière	352 697
Programmes de subventionnement	130 955
Gestion de projets	113 357
Informatique	1 093 700
Autres charges	1 595
TOTAL des charges du centre national de prestations	2 373 796

Annexe aux comptes annuels 2010

Engagements découlant des demandes de subvention reçues

Demandes reçues mais non traitées (demandes en phase d'examen)

Les demandes reçues mais non traitées sont toutes les demandes pour lesquelles le droit à subvention n'a pas encore pu être examiné et pour lesquelles on ne peut par conséquent pas préjuger avec certitude d'un quelconque engagement futur, dans la mesure où elles peuvent être refusées.

Les indications sur ces demandes sont incomplètes. Dans certains cas, les données ne sont en effet saisies dans le système MIS du centre national de prestations qu'au moment de la constitution des réserves de subventions dans ce même système.

Réserves de subventions (demandes en phase d'exécution)

Une fois le droit à subvention établi et reconnu pour une demande donnée, il est procédé à la constitution des réserves correspondantes, ainsi qu'à la comptabilisation de ces réserves en tant que provisions, dans le système MIS. A ce stade néanmoins, le versement effectif de la subvention reste subordonné à la réalisation des mesures d'assainissement annoncées.

Canton	Demandes en phase d'examen	Demandes en phase d'exécution	Demandes en phase de versement	Versements effectués en 2010
	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)
Appenzell Rhodes-Extérieures	139 890	1 651 300	8 280	294 610
Appenzell Rhodes-Intérieures	1 400	603 180	0	113 515
Argovie	1 691 385	12 994 740	468 635	1 894 575
Bâle-Campagne	333 830	6 713 490	311 830	2 174 895
Bâle-Ville	0	3 724 300	28 920	645 770
Berne	1 978 865	30 193 680	1 026 590	2 816 655
Fribourg	888 625	5 791 185	156 495	454 060
Genève	9 547 195	8 198 050	270 345	457 900
Glaris	160 175	1 503 210	28 900	170 095
Grisons	1 054 690	8 275 780	407 355	1 163 105
Jura	197 215	1 877 650	53 515	160 535
Lucerne	873 280	10 839 630	425 695	1 086 260
Neuchâtel	15 000	4 243 045	35 005	624 740
Nidwald	59 000	948 245	23 740	313 480
Obwald	26 015	981 785	87 870	93 215
Saint-Gall	48 010	7 097 915	292 135	2 569 355
Schaffhouse	256 670	2 022 465	0	209 875
Schwyz	1 200 180	4 856 910	111 745	504 860
Soleure	676 960	6 180 100	707 665	970 900
Tessin	1 030 460	5 732 970	11 370	844 645
Thurgovie	18 320	5 908 965	2 800	1 184 825
Uri	2 380	1 306 280	0	396 925
Valais	1 039 540	6 876 865	136 880	833 635
Vaud	8 499 235	7 703 270	54 600	260 400
Zoug	195 025	2 795 100	89 365	297 755
Zurich	2 556 850	26 789 780	709 305	2 670 760
Virements bancaires en suspens	0	0	139 630	0
TOTAL	32 490 195	175 809 890	5 588 670	23 207 345

Annexe aux comptes annuels 2010

Evaluation des risques

Les indications sur la réalisation d'une évaluation du risque (telles qu'exigées par l'art. 663b, ch. 12 du Code des obligations) se trouvent au chapitre 3.3 du présent rapport.

Organisation du Programme Bâtiments

Les indications sur l'organisation du *Programme Bâtiments* se trouvent au chapitre 2 du présent rapport.

Transactions avec des parties liées

Il n'a été procédé avec les parties liées au *Programme Bâtiments*, à savoir avec les cantons et leurs institutions, à aucune transaction ayant d'autre objet que les coûts de traitement des demandes. Les forfaits de traitement sont appliqués de façon égale pour tous.

Engagements et créances conditionnels

A l'exception des demandes reçues mais non traitées, aucun autre engagement conditionnel n'est en cours. Aucune créance conditionnelle n'est non plus à relever.

Evénements survenus après la clôture du bilan

Deux adaptations ont été apportées au programme à compter du 1^{er} avril 2011: la subvention minimale a été portée de 1 000 francs à 3 000 francs; et la subvention pour le remplacement de fenêtres a été abaissée de 70 francs à 40 francs par mètre carré. Mais on ne peut dire pour l'heure avec entière certitude si ces adaptations seront suffisantes pour aligner à long terme les montants versés sur les contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂. Il n'est sinon survenu depuis le 31 décembre 2010 aucun autre événement majeur nécessitant une publication.

Rapport du réviseur



Finanzkontrolle des Kantons Graubünden
Controlla da finanzas dil cantun Grischun
Controllo delle finanze del Cantone Grigioni

An die Plenarversammlung der
Konferenz Kantonalen Energiedirektoren
(EnDK), Chur

An den Vorstand der
EnDK, Chur

Bericht des Wirtschaftsprüfers zur Jahresrechnung 2010 für „Das Gebäudeprogramm“

Auftragsgemäss haben wir als Wirtschaftsprüfer die beiliegende Jahresrechnung (Seiten 19 bis 28) für „Das Gebäudeprogramm“, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung, Rechnung über die Veränderung des Kapitals, Geldflussrechnung und Anhang, für das am 31. Dezember 2010 abgeschlossene erste Rechnungsjahr geprüft. Diese Jahresrechnung basiert auf der Programmvereinbarung Ziffer 6.1 vom 5. März 2010 zwischen der EnDK und der Schweizerischen Eidgenossenschaft (vertreten durch das Bundesamt für Umwelt (BAFU) und das Bundesamt für Energie (BFE)) betreffend Ausrichtung der globalen Finanzhilfen für die Förderung CO₂-wirksamer Gebäudesanierungen nach Art. 10 Abs. 1^{bis} Bst. a CO₂-Gesetz.

Die EnDK-Jahresrechnung wird ab 2010 neu in zwei Teilen beschlossen. Der ordentliche Teil umfasst die bisherige Jahresrechnung und wurde an der EnDK-Plenarversammlung (Frühjahr 2011) verabschiedet. Der aufgrund dieses Berichtes zu genehmigende neue Teil „Das Gebäudeprogramm“ beinhaltet die eigenständige Jahresrechnung 2010 nach Swiss GAAP FER 21 des Gebäudeprogrammes der Kantone und wird an der EnDK-Plenarversammlung (Herbst 2011) behandelt.

Verantwortung des Vorstandes

Der Vorstand ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER 21, den gesetzlichen Vorschriften, den Vereinsstatuten und der Programmvereinbarung verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung eines internen Kontrollsystems mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Vorstand für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung des Wirtschaftsprüfers

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer das interne Kontrollsystem, soweit es für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen

Steinbruchstr. 18, 7001 Chur Tel. 081 257 32 73 Fax 081 257 21 75 E-Mail info@fiko.gr.ch

Ablage APROC 9601 (2011-0015)
Version 1.0, 21.07.2011; definitiv; nigste



Bericht des Wirtschaftsprüfers zur Jahresrechnung 2010 für "Das Gebäudeprogramm"

gen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Existenz und Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung vermittelt die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgeschlossene Rechnungsjahr ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER 21 und entspricht den gesetzlichen Vorschriften, den Vereinsstatuten und der Programmvereinbarung.

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer rechtlicher Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die Anforderungen an die Zulassung und die Unabhängigkeit gemäss den gesetzlichen Vorschriften erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbare Sachverhalte vorliegen.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Chur, 21. Juli 2011

Finanzkontrolle des Kantons Graubünden

Hansjürg Bollhalder
Revisionsexperte
Leitender Revisor

Stefan Nigg
Revisionsexperte

Beilage:

Jahresrechnung 2010 (Bilanz, Betriebsrechnung, Rechnung über die Veränderung des Kapitals, Geldflussrechnung und Anhang)

6 Résumé et perspectives

La première année d'exploitation du *Programme Bâtiments* a été un succès. Les requérants trouvent le dispositif à la fois facilement compréhensible et financièrement avantageux. En outre, de nombreux propriétaires assainissent leurs bâtiments mieux et plus qu'ils ne l'auraient fait sans la subvention octroyée.

Le *Programme Bâtiments* se déroule dans un parfait esprit de collaboration entre l'OFEV, l'OFEN et l'EnDK. L'étendue de l'appui politique et du savoir-faire dont il bénéficie se révèle être également un atout de taille.

Il a fallu apporter deux adaptations au programme à compter du 1^{er} avril 2011: plusieurs éléments (large dépassement des prévisions en termes de nombre de dépôts de demandes, forte proportion de demandes portant sur de faibles sommes et importance des coûts d'exploitation ainsi générés, évolution des versements) ayant laissé craindre un déficit de trésorerie à compter de l'automne 2011, la subvention minimale a été portée de 1000 francs à 3 000 francs; le niveau d'isolation minimum requis par le *Programme Bâtiments* pour les fenêtres (valeur $U \leq 0,70 \text{ W/m}^2$) étant devenu la norme dans le secteur, en partie justement grâce à l'introduction du programme, la subvention initiale de 70 francs par mètre carré pour le remplacement de fenêtres ne se justifiait plus et a été abaissée à 40 francs.

Les secteurs concernés, de même que le public et les médias, ont majoritairement bien accueilli ces deux adaptations, grâce auxquelles le programme a aussi gagné en efficacité.

Un rapport de gestion général englobant les deux volets du programme (enveloppe des bâtiments et énergies renouvelables), et fournissant des indications plus détaillées sur les perspectives à venir, sera publié en septembre 2011.